



**LE SNFOLC VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX
POUR L'ANNÉE 2018**

arrêts maladie qui désorganisent les services ».

Il n'est pas seulement d'usage mais fort à propos de vous souhaiter une bonne santé car comme vous le savez l'Assemblée nationale a adopté, dans le cadre du budget d'austérité 2018, le rétablissement d'un jour de carence dans la Fonction publique en cas d'arrêt maladie, sous couvert d'une «égalité» privé/public, argument déjà avancé par le gouvernement Fillon en 2012, et pour «mettre fin aux petits

A partir du 1er janvier 2018, chaque agent perdra donc la totalité de sa rémunération le premier jour de son congé maladie, soit 1/30 de son traitement, mais aussi 1/30 de ses primes et indemnités. Un agent à temps partiel perdra de façon proratisée.

Pourtant, selon une récente étude de l'Insee, si le jour de carence appliqué en 2012 et 2013 a réduit les absences pour raisons de santé de deux jours, il a augmenté celles de longue durée pour les agents de l'État. Toujours selon l'Insee, le coût fixe dû au jour de carence a pu amener certains fonctionnaires "connaissant un problème de santé" à "hésiter à s'arrêter de travailler pour se soigner". Mais leur état de santé se serait "dégradé" ce qui les a conduits "in

fine à des arrêts plus longs”.

Avec sa fédération de fonctionnaires, la FNEC FP-FO dénonce les orientations gouvernementales qui visent à réaliser des économies sur le dos de tous les salariés, qui sont de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir accéder aux soins dans le cadre d'un gel des salaires et d'une privatisation rampante de la Sécurité sociale. C'est bien une attaque contre les garanties et protections collectives et individuelles qui est en marche.

<https://www.fo-fnecfp.fr/jour-de-carence-cest-reparti-a-partir-du-1er-janvier/>

Les conditions de travail, elles, ne vont pas s'arranger avec la suppression de plus de 130 postes en équivalent temps plein dans l'Académie de Lille à la rentrée prochaine.

En conclusion du CTMEN du 20 décembre 2017, qui avait pour ordre du jour la présentation des moyens pour la rentrée 2018, le ministère a indiqué qu'il fallait « *alléger la facture* » et qu'on « *entre dans un mécanisme de réduction* », à la recherche de « *pistes d'économies* ».

Les choses sont claires : les 200 suppressions de postes d'administratifs, les 2600 suppressions de postes de stagiaires dans le second degré ne sont donc dans l'esprit du ministère qu'un avant-goût. Rappelons que dans le même temps le gouvernement réduit de 5 milliards d'euros le montant des impôts des plus riches avec la suppression de l'impôt sur la fortune et la mise en place de la « flat tax » sur les dividendes. Autant de recettes en moins qui se répercutent immédiatement sur les services publics.

Dans l'Éducation nationale, le bilan de ces dernières années est pourtant clair : plus d'élèves, moins de personnels, et les effectifs des classes en hausse !

<https://www.fo-fnecfp.fr/ctmen-du-20-decembre-2017-sur-la-repartition-des-moyens-a-la-rentree-2018-pour-le-ministere-il-faut-reduire-la-facture-pour-fo-il-faut-repondre-aux->

[revendications-des-personnels/](#)

L'année sera aussi marquée par le combat pour la valeur des diplômes délivrés par l'Education nationale.

Le DNB doit retrouver sa valeur de diplôme national, le baccalauréat doit rester le premier grade universitaire avec ses épreuves nationales, anonymes, ponctuelles et terminales. Le « plan étudiants » qui institue le tri des élèves en est l'opposé. Il doit être abandonné.

<http://www.fo-snfcl.fr/College-light-lycee-light-diplomes-Canada-dry>

Si vous demandez un poste spécifique, vous pouvez consulter le calendrier des commissions [ici](#), il est encore temps de nous demander de suivre votre dossier.

<http://www.fo-snfcl.fr/Mouvement-specifique-national-2018-Calendrier-des-groupes-de-travail>